

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
MERCREDI 31 MARS 2021  
17H30**

Les membres du Comité syndical se sont réunis le 31 mars 2021 à 17h30 à la salle Robert Schuman de Golbey, sous la présidence de Monsieur Philippe CLAUDON, Président du SICOVAD.

Présents (20) : R. ALEMANI, D. ANDRES, P. CHOSEROT, P. CLAUDON, C. DUFOUR, T. EURIAT, A. GIRARDIN, D. HARPIN, G. JEANDEL-JEANPIERRE, A. JEANNOT, B. JOURDAIN, A. LABAT, E. LASSERONT, J. MANGEL, J-P. MATHIEU, D. MATHIS, D. PAGELOT, H. POIRAT, J-L. THIERY, F. VIRTEL.

Excusés (13) : C. BERTRAND, D. BOLMONT, Y. CORNU, D. DIRAND, T. GAILLOT, J-F. GUILLOT, F. HAAS, R. LACROIX, B. LAURENT, A. PAPI, A. PINOT, S. REMY, P. VINCENT.

Pouvoirs (3) :

- Sandrine REMY donne pouvoir à Joël MANGEL (application Loi état d'urgence),
- Francis HAAS donne pouvoir à Joël MANGEL (application Loi état d'urgence),
- Rémi LACROIX donne pouvoir à Anne GIRARDIN.

Le quorum est atteint Philippe CLAUDON, ouvre la séance à 17h30.

Denis HARPIN est désigné secrétaire de séance.

### **1 – Approbation du compte rendu du dernier Comité**

Il vous est proposé d'accepter le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 17 mars 2021.

Benoit JOURDAIN : J'aurais juste une remarque sur une formulation qui n'est pas très heureuse, et je ne pense pas que vous ayez dit cela (page 2, avant dernier paragraphe): « Philippe CLAUDON indique que le SICOVAD a actuellement un déficit d'1 400 000 € [...] ». »

Philippe CLAUDON : Effectivement, c'est mal exprimé. Je note la remarque et nous ferons le rectificatif.

Dominique PAGELOT : J'ai une réflexion sur la même page : « [...] cela a un impact direct sur les finances du SICOVAD ». Il n'y a pas une erreur ?

Philippe CLAUDON : Je confirme ce qu'il y a d'écrit. C'est la cotisation à l'habitant. Je rappelle que la cotisation à l'habitant a été votée à 2,77 pour l'année 2020 et à 3,62 pour l'année 2021. Donc cela correspond à environ 150 000 €.

Arnaud JEANNOT : Je lis en page 2, « [...] négociation en cours pour la fermeture de la déchèterie du Syndicat ». Cela impacte la commune de Saint-Amé directement. Lorsque

nous nous sommes vus, nous n'avions pas parlé de négociation pour la fermeture de la déchèterie mais bien de « pistes » que nous allons trouver ensemble.

Philippe CLAUDON : C'est exactement le terme de négociation. Ce n'est pas l'objet du débat de ce soir, nous sommes dans le budget. Mais j'entends, parce que cela vous concerne directement. Il y a eu un accord de passé avec la déchèterie du Syndicat. Par rapport aux 2 200 habitants de la commune, cela représente un coût de 60 000 € pour le SICOVAD en 2019, 52 000 € pour 2020, ramené à 40 000 € ensuite, après négociation. C'est un coût important pour le SICOVAD et dans ce que nous avons vu par rapport au budget, c'est une chose qu'il faut mettre sur la table. Je ne dis pas qu'il faut fermer la déchèterie mais simplement qu'il faut que l'on trouve des pistes d'économies. Et cela en fait partie.

Arnaud JEANNOT : Effectivement cela concerne 2 200 habitants de la commune de Saint Amé ainsi que quelques habitants de Dommartin-les-Remiremont. La déchèterie la plus proche, après celle du Syndicat est à 15 minutes.

Philippe CLAUDON : Sur les 12 déchèteries présentes sur le secteur du SICOVAD, nous n'avons pas de déchèterie à plus de 15 minutes des usagers. Les démarches ont été engagées avec le Maire de Saint-Amé et la Présidente de la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, pour essayer de trouver une solution.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après modification de celui-ci.

## **2 – Approbation des comptes de gestion 2020**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budget annexe).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une représentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable public et l'ordonnateur, il convient d'approuver les comptes de gestion principal et annexe 2020, dressés par le Comptable Public du SICOVAD, et conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 (budget principal puis budget annexe) et constate la conformité avec les comptes administratifs.

## **3 – Comptes administratifs**

### Budget principal

En tant que Président du SICOVAD lors du vote du budget primitif 2020, Monsieur Benoit JOURDAIN quitte la séance,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- donne acte au Président de la présentation faite du compte administratif du budget annexe 2020, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES N	RECETTES N	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RAR 2020	RESULTAT CUMULE
INVEST.	5 288 902,82 €	4 360 125,98 €	-928 776,84 €	1 287 375,92 €	-96 086,11 €	262 512,97 €
FONCT.	17 223 981,19 €	17 518 927,41 €	294 946,22 €	5 502 574,14 €		5 797 520,36 €

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

### Les restes à réaliser en dépenses 2020, se montent à 96 086,11 €

Ces dépenses concernent :

➤ **Frais d'études et concessions/droits similaires** **43 828 €**

Dont étude de valorisation des déchets inertes, assistance à maîtrise d'œuvre et diagnostic zone humide déchèterie des Forges. Et cessions Licences logiciels comptabilité/ressources humaines

➤ **Autres matériel et outillages de voirie** **16 992 €**

Conteneurs verre

➤ **Autres installations, matériel et outillages techniques** **33 215,25 €**

Remplacement complet du portail déchèterie de Saint-Nabord

➤ **Constructions en cours** **1 807,50 €**

Facture relative au renfort toiture garage n°1

➤ **Installations en cours** **243,36 €**

Décompte final mission SPS de rénovation des 3 déchèteries

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Budget annexe

En tant que Président du SICOVAD lors du vote du budget primitif 2020, Monsieur Benoit JOURDAIN quitte la séance,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- donne acte au Président de la présentation faite du compte administratif du budget annexe 2020, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES N	RECETTES N	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RAR	SOLDE
INVESTISSEMENT	66 087,91 €	92 099,24 €	26 011,33 €	-8 497,42 €	-23 387 €	-5 873,09 €
EXPLOITATION	373 956,43 €	409 563,02 €	35 606,59 €	714 773,58 €		750 380,17 €

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

**Les restes à réaliser en dépenses 2020, se montent à 23 387 €**

Ces dépenses concernent :

➤ **Installations, matériel et outillage technique en cours** **23 387 €**

Début lot électricité panneaux photovoltaïques

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **4 – Affectation des résultats budgets principal et annexe**

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

<b>Compte Administratif principal 2020</b>
--------------------------------------------

La section d'investissement du compte administratif principal 2020 laisse apparaître un excédent cumulé de **358 599,08 €** (Recettes d'investissement ligne 001)

Après reprises des restes à réaliser en dépense de **96 086,11 €**, la section d'investissement reste excédentaire de **262 512,97 €**. Elle ne nécessite donc pas de prélèvement sur la section fonctionnement.

La section de fonctionnement du compte administratif 2020, y compris l'excédent de fonctionnement 2018, laisse apparaître un excédent cumulé de **5 797 520,36 €** qui sera affecté en totalité en recettes de fonctionnement à la ligne 002 – excédent de fonctionnement reporté sur 2021.

## Compte Administratif annexe 2020

La section d'investissement du compte administratif annexe 2020 laisse apparaître un excédent cumulé de **17 513,91 €** (Recettes d'investissement à la ligne 001).

Après reprise des restes à réaliser en dépense de **23 387 €**, la section d'investissement devient déficitaire de **5 873,09 €**. Elle nécessite donc un prélèvement sur la section fonctionnement.

La section de fonctionnement, présente un excédent cumulé de **750 380,17 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- **5 873,09 €** en recettes d'investissement au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé - afin de couvrir le déficit de la section d'investissement.
- **744 507,08 €** en recettes de fonctionnement à la ligne 002 – excédent de fonctionnement reporté sur 2021

Les membres du Comité syndical valident à l'unanimité la proposition pour les budgets principal et annexe.

### **5 – Budgets primitifs 2021**

Les budgets 2021 sont présentés par le Président sur la base du rapport envoyé aux délégués avec la convocation.

Philippe CLAUDON souhaite apporter des explications après la présentation de la section fonctionnement du budget principal :

Lors du DOB du 17 mars dernier, je vous avais annoncé une hausse de 9 € qui correspondait à un point 0 du budget du SICOVAD. On avait besoin de ce 9 € qui correspondait aux hausses prévues pour arriver à 0. Nous avons entendu vos remarques par rapport à cette somme qui paraissait élevée. Nous avons eu plusieurs courriers, mails etc... et c'est bien légitime sur le montant. Après analyse, nous avons décidé de réduire est de passer à 4,82 €.

Le 4,82 € ne s'est pas fait par hasard. Il correspond exactement à la TGAP, sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir de décision ni de négociation et au coût du tri. Je vous rappelle que le prix de la tonne est passé de 108 à 125 €. Cette hausse de 4,82 € de la TEOM sur 2021 correspond à la hausse des charges sur lesquelles le SICOVAD n'a pas de moyen d'intervention ou de négociation.

Le delta entre le 4,82 € et le 9 € c'est le SICOVAD qui va le prendre à sa charge à travers les groupes de travail, les actions d'optimisation notamment des tournées. Que l'on soit bien clair, il n'est pas question de réduction des tournées, le service sera maintenu en l'état et j'y tiens absolument. J'avais un petit exemple concernant la distribution des sacs jaunes qui sont mis en tas devant les boîtes aux lettres, c'est 78 000 €. Là il y a peut-être quelque chose à faire, avec une distribution différente notamment en ruralité où les sacs sont disponibles dans les mairies avec un distributeur. C'est peut-être suffisant.

Ce sont tous ses axes qui seront étudiés. J'ai dit tout à l'heure que le matériel roulant serait particulièrement suivi. Dans les exemples et vous le verrez dans les documents, nous avons prévu pour 2021, une quinzaine de bennes 30 m3. Peut-être que 13 bennes ou 14 bennes suffiront. C'est tout cela que nous allons travailler pour que le SICOVAD puisse en 2021, 2022 et 2023 revenir à un équilibre par rapport aux choses qu'il maîtrise et par rapport aux dépenses de fonctionnement. L'objectif est que nous fassions le maximum pour que l'utilisateur n'ait pas à supporter la hausse initialement prévue.

Nous avons entendu le message et celui-ci était clair. Nous le comprenons. Et nous avons eu plusieurs réunions cette semaine, nous avons engagé des groupes de travail et des actions avec les membres du Bureau.

Voilà pourquoi nous sommes passés de 9 € à 4,82 €. C'est une hausse effectivement, mais je pense qu'elle est mesurée, raisonnable et indispensable.

A l'issue de la présentation des budgets 2021, Benoit JOURDAIN souhaite s'exprimer :

J'ai regardé avec attention votre projet de budget, je vous annonce sans ambiguïté que je ne voterai pas pour et je vais vous expliquer pourquoi. J'ai quelques remarques liminaires.

Tout d'abord sur ce qui est lié à votre opposition très martiale lors du DOB « il faut augmenter les impôts de 9€, on n'a pas le choix » etc..., comment cette position s'est édulcorée en quelques jours ? Tout d'un coup vous découvrez qu'il est souhaitable de lisser l'augmentation. Alors ce n'est un secret pour personne, vous avez été convoqué par le Président de la Communauté d'agglomération d'Epinal et il vous a intimé l'ordre de revoir votre budget et vous vous êtes exécuté, séance tenante. Il ne faut pas avoir beaucoup d'amour propre, à 60 ans pour accepter de se faire dicter ses choix de la sorte. Mais je ne suis pas étonné, chacun sait qui vous a fait et à qui vous devez rendre vos comptes.

J'ai vécu la même chose. Donc je sais ce que c'est. Mais la différence c'est que j'avais 34 ans et c'était Philippe SEGUIN.

Evidemment tout cela remet un peu en cause la crédibilité de votre discours lors de votre élection sur le fruit de la révolte des petites communes.

Aujourd'hui c'est le Président de la Communauté d'agglomération d'Epinal qui dirige le SICOVAD, triste évolution pour cette structure. L'année prochaine vous pouvez gagner du temps en allant voir directement Olivier JODION pour préparer votre budget.

Deuxième point, en raison de certaines interventions dans le compte rendu et en lisant les commentaires de certains élus, devenus spécialistes en Finances publiques sur les réseaux sociaux, je me suis rendu compte qu'il était peut-être nécessaire de refaire l'historique de la stratégie fiscale du SICOVAD lors du dernier mandat. L'explication ne s'arrête pas à vous parce que je pense que vous, vous l'avez compris parce que vous en avez discuté avec les services. Par contre il me semble que certains élus, notamment spinaliens, n'ont pas tout saisi.

La stratégie de la baisse fiscale a été décidée à l'unanimité dès 2016. Quand je dis l'unanimité, cela intègre les adjoints passés ou présents comme Jean-Claude CRAVOISY,

qui était l'adjoint aux Finances, Dominique ANDRES, ici présent, Nicolas BRAUN, ou des vices présidents de la Communauté d'agglomération d'Epinal, comme Roger ALEMANI.

Vous aurez noté 2016, pour une décision de mars 2017. Donc très loin des influences électorales pour répondre à ceux qui y auraient vu malice. Pour une équipe élue courant 2014, il était difficile d'aller plus vite.

Le choix était celui de l'incitativité. Après une longue réflexion, nous avons convenu qu'il était difficile sur un territoire aussi vaste et aussi disparate que le nôtre, de mettre en place une tarification incitative, telle que proposée par le législateur. Nous avons choisi d'organiser une incitation basée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vous avez une bonne gestion domestique de vos déchets, ça coûte moins cher au service public, donc on baisse les impôts. Avec l'idée d'un cercle vertueux, grâce à une communication appropriée.

C'était un pari, un pari réaliste et un pari assuré grâce aux très fortes réserves financières emmagasinées par le SICOVAD, depuis que j'en étais le Président. La réserve qui dépassait les 7 000 000 €.

C'est bien évidemment en toute connaissance de cause, que nous avons dégradé l'épargne et que nous avons accepté d'avoir une épargne négative en 2018. C'était encore une fois une stratégie assumée et totalement contrôlée. D'autant plus que se profilait, la nouvelle délégation de service public de l'usine d'incinération et les économies qu'elle allait générer.

Un mot sur la situation financière du SICOVAD. J'ai eu l'information, de la part de quelqu'un haut placé à la Communauté d'agglomération d'Epinal, que pour justifier votre hausse d'impôts, cette situation serait catastrophique. Encore une fois, nous avons sciemment dégradé l'épargne pour les raisons que j'ai évoquées, et compte tenu des réserves qui étaient les nôtres et donc de l'existence d'une épargne pluriannuelle, bien supérieure à celle de bien des collectivités.

Vous venez de voter les comptes administratifs. Je vous rappelle 2 choses : une dette de 2 000 000 € et des réserves de 6 800 000 €. Si la Communauté d'agglomération d'Epinal, vous pourrez en parler au Président, avait le même niveau de réserves, face à ses dettes de 80 000 000 € il faudrait qu'elle affiche plus de 270 000 000 € de réserves. Pour les élus communautaires qui vont bientôt voter le compte administratif, vous savez bien évidemment que ses réserves sont plus proches de 0.

Une explication de vote maintenant. J'ai rappelé la stratégie qui était celle décidée par le SICOVAD en 2016. Je persiste à croire que c'était la bonne. Certes les résultats en termes de baisse de tonnages ne sont peut-être pas aux rendez-vous aussi vite que prévu mais en augmentant les impôts, vous prenez le contre-pied de cette stratégie.

J'entends autour de moi « les impôts augmentent, on va arrêter de trier ». Au lieu du cercle vertueux que nous avons engagé, on va tout droit vers un cercle pervers. Je ne suis pas délégué à EVODIA et je n'ai pas bien compris tout ce que vous avez voté à EVODIA. Certes il y a eu des retards COVID qui ont impacté les tarifs mais quand je regarde les éléments objectifs, tout m'indique que ce tarif devrait baisser l'année prochaine. La mise en service de l'usine devrait faire baisser la TGAP, le recours à l'enfouissement devrait s'arrêter et l'impact de l'amortissement des nouvelles unités de valorisation énergétique sur le prix du traitement devrait être maîtrisé. La collecte sélective

va progresser, les efforts de prévention vont porter leurs fruits, les réserves sont plus que conséquentes, je le redis, 6 800 000 €.

J'ai bien compris que le SICOVAD était devenu une quantité négligeable chez EVODIA, on peut tout de même espérer que le tir sur les tarifs sera rectifié dans les années à venir. Et encore une fois avec les réserves que vous a laissées l'équipe précédente, vous pouvez être un peu serein.

Donc je ne voterai pas un budget 2021 avec une hausse des impôts parce que d'une part, je ne veux pas assumer votre incapacité à peser sur les coûts de traitement, et d'autre part, je considère que c'est un mauvais signal en termes de stratégie vis-à-vis de nos usagers et de nos concitoyens.

Philippe CLAUDON remercie Benoit JOURDAIN et indique qu'il n'a pas de commentaires particuliers à faire.

Carole DUFOUR souhaite prendre la parole :

Je ne dispose pas de la compétence de toutes les personnes présentes ici. J'ai bien entendu tous vos arguments, mais je reste gênée par une hausse de près de 5 €. Il est vrai que pour moi cela va être assez difficile à expliquer à nos administrés. Quand je vois aussi des fois le mal que nous avons en ce moment car il faut pouvoir expliquer à nos commerçants qu'il faut payer une redevance spéciale. Nous avons quelques difficultés sur la commune sur ce sujet. Donc pour notre part, je resterai sur une abstention pour ce vote du budget. Sans d'autres commentaires particuliers si ce n'est qu'effectivement vous allez en effet limiter l'impact, mais vous augmentez quand même de près de 5 €.

Philippe CLAUDON : C'est pareil, je n'ai pas de commentaires particuliers, simplement juste bien vous répéter par rapport à l'impact, le 9 € était l'augmentation nécessaire et nous avons fait un choix au SICOVAD de limiter cet impact en ne consacrant une hausse qu'aux charges sur lesquelles nous n'avons pas de moyen de négociation. La TGAP notamment. Si quelqu'un sait dans cette salle aujourd'hui comment une TGAP se négocie, je suis tout à fait preneur.

Benoit JOURDAIN : Nous ne pouvons pas la négocier mais elle va baisser.

Philippe CLAUDON : Factuellement elle a augmenté. Si j'avais eu un moyen de négociation...

Anne GIRARDIN prend la parole :

Cela rejoint un peu ce qu'a dit Madame DUFOUR, c'est vraiment au nom de la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, justement parce que cette hausse va impacter les petites communes et les gens qui habitent en zone rurale. Cela dit je ne vais pas aller contre cette hausse car elle est en effet limitée à cette hausse qui est indépendante du SICOVAD. Mais je veux tout de même me faire cette voix des communes rurales et des administrés qui justement vont très mal prendre cette hausse. Et comme vous l'avez dit tout à l'heure pendant la présentation du budget, s'assurer que l'on ne baisse pas en qualité de service mais au contraire, que nous leur apportons un service encore meilleur.



Philippe CLAUDON : Il y a un vrai engagement du SICOVAD et de l'ensemble des équipes. J'associe complètement le personnel du SICOVAD, les vice-présidents et les membres du bureau, qui peuvent témoigner aujourd'hui. Nous sommes en marche, nous avons des projets, des actions clairement définies et nous n'allons pas nous arrêter. Nous allons vraiment travailler pour que le service soit toujours optimum et vous pouvez me faire confiance, nous n'allons rien lâcher. Et je tiens à souligner l'adhésion du personnel du SICOVAD, une adhésion qui est complète, sincère et franche. Nous avons des échanges très riches et je les remercie pour cela.

Elisabeth LASSERONT prend la parole :

Je voudrais faire une petite intervention car j'ai entendu effectivement les propos tenus par Monsieur JOURDAIN, qui sont d'ailleurs en substances à peu près les mêmes qui ont été tenus lors du DOB et qui se finissent aujourd'hui par le fait de dire « je ne voterai pas ce budget ».

J'ai cru comprendre lors du DOB aussi, en tout cas ce sont les propos qui ont été tenus, on vous a dit « moi si j'avais été Président, je n'aurais pas fait comme ça ». Il me semble que le SICOVAD est un service public et que le Comité syndical est censé œuvrer dans un sens commun. Alors si Monsieur JOURDAIN n'aurait pas fait de cette manière-là et qu'il n'aurait pas eu à voter cette hausse, je pense qu'il pourrait partager ses compétences et son expérience et faire profiter l'ensemble du Comité syndical, pour que l'on puisse trouver une autre solution que ces hausses de tarifs qui sont effectivement toujours pénalisantes pour les communes. Donc j'ai du mal à saisir le sens de dire on ne vote pas mais finalement on aurait fait autrement mais on ne propose pas autre chose et on ne dit pas comment on l'aurait fait. Surtout, on se garde bien de le faire pour faire des règlements qui aujourd'hui, sont des règlements politiques qui à mon sens n'ont pas lieu d'être dans ce genre de Comité.

Benoit JOURDAIN : J'ai dit que j'aurais déjà agi sur le traitement. Je n'aurais pas subi comme vous avez subi cette évolution des coûts de traitement. Vous avez tout voté les yeux fermés. Ce que je vous ai expliqué la dernière fois, c'est qu'il faut qu'il y ait une interface entre le traitement et la collecte. Quand je vois que le Président du SICOVAD n'est même pas vice-président à EVODIA, je tombe des nues. 40% du territoire, vous ne pesez rien, vous n'avez rien dit et vous n'avez absolument pas eu la capacité d'agir sur les coûts de traitement. Donc aujourd'hui effectivement vous êtes pénalisés sur les coûts de traitement et c'est effectivement le point compliqué. Après je le subi, je ne vais pas dire comme vous mais plus que vous, parce que moi je n'ai pas eu à le voter. Vous avez été absent sur ce débat et vous en payez les conséquences aujourd'hui. Après je vous dis, il y a des réserves, je pense qu'il faut avoir cette volonté de continuer à communiquer positivement sur le cercle vertueux que j'évoquais. Il faudra donc puiser dans les réserves et d'ailleurs c'est ce que vous allez faire, puisque vous avez prévu un budget négatif. Donc il faut puiser dans les réserves, revenir sur une communication positive en expliquant que la fiscalité modérée, c'est la contrepartie bien évidemment d'un geste du tri et de la prévention des déchets. Je l'ai dit la dernière fois et je le redis. Donc oui je propose une solution. En tout état de cause, le problème c'est que le coup est mal parti puisque dès le départ, vous êtes absent du débat chez EVODIA.

Antoine LABAT prend la parole :

Je voulais juste répondre à Monsieur JOURDAIN, parce qu'effectivement la hausse des coûts du traitement c'est aussi principalement la TGAP. Vous la connaissiez.

Benoit JOURDAIN : Non je ne la connaissais pas.

Antoine LABAT : Si elle est inscrite dans le projet de Loi des Finances Monsieur JOURDAIN. Vous avez voté la DSP pour le taux d'incinération donc vous saviez très bien comment cela allait se passer. Vous êtes un menteur lorsque vous dites cela Monsieur JOURDAIN. C'est uniquement politique vos actions.

Benoit JOURDAIN : Alors attendez, vous allez m'expliquer la TGAP, faites-moi une démonstration sur la TGAP est expliquez-moi comment qu'elle a augmenté. C'est quoi le taux de la TGAP aujourd'hui ?

Antoine LABAT : Vous le savez très bien, c'est écrit dans le projet de Loi de Finances. Vous étiez Président de deux structures, vous ne pouviez pas ne pas connaître l'évolution à venir. Vous avez fait voter un DOB en tant que Président en 2020, vous saviez très bien comment tout cela allait évoluer donc arrêtez de mentir.

Benoit JOURDAIN : Je ne mens pas. Je vais vous expliquez deux trois choses parce que je vois que vous ne maitrisez pas les sujets.

Philippe CLAUDON : Je ne veux pas faire censure mais je souhaiterais que l'on revienne au débat qui nous intéresse ce soir c'est-à-dire, le vote du budget. Je voudrais que l'on écarte s'il vous plaît, ce sentiment spindalien, Communauté d'agglomération d'Epinal etc... Il n'a pas lieu d'être dans ce débat du budget. Je pense que Madame LASSERONT a fait une très bonne intervention en disant que le côté vertueux et positif doit être mis en avant. Parce que finalement qu'est-ce qu'il va se passer si nous continuons à faire comme ça ? Les gens vont être excédés, ils vont certainement moins trier, ça va augmenter nos charges alors qu'il serait peut-être beaucoup plus intelligent et bénéfique si on allait tous un peu dans le même sens et que nous continuions à pousser le tri, à pousser les ordures ménagères qui doivent diminuer etc... Evidemment Monsieur JOURDAIN, vous connaissez parfaitement la TGAP. Ce serait quand même regrettable qu'au bout de 6 mois de présidence, j'en connaisse plus que vous au bout de 25 ans.

Benoit JOURDAIN : J'ai été traité de menteur par Monsieur LABAT sur ce sujet. Nous sommes bien d'accord ?

Philippe CLAUDON : Je vous laisse répondre, mais je vous précise quand même que je souhaiterais que l'on revienne à un vrai débat sur le sujet principal. J'entends, vous voterez contre le budget, si vous le souhaitez, c'est tout à fait votre droit. Mais arrêtons ces polémiques inutiles qui ne servent à rien.

Benoit JOURDAIN : Monsieur LABAT, il faut savoir une chose c'est que la TGAP représente 1,30 € d'augmentation par habitant. Loin des 8 € que vous aviez présenté. Après ce qu'il faut comprendre aussi c'est que la TGAP est variable en fonction du type d'installation dans lequel les déchets sont traités. Je savais effectivement que la TGAP allait augmenter. Sauf que la TGAP un moment donné allait diminuer parce que l'incinérateur, la nouvelle unité de valorisation énergétique était prévue.

Après effectivement il y a le fait qu'il y ait eu du retard dans les travaux du fait de la Covid et le fait que nous avons été obligés d'enfouir. Donc le fait générateur de l'augmentation de la TGAP c'est la Covid et c'est le fait que nous avons enfoui plutôt que d'incinérer car l'usine n'était pas terminée point à la ligne. Donc je ne mentais pas quand j'avais annoncé en 2019 une baisse de la TGAP parce que l'unité était plus performante que l'ancienne. Après effectivement il y a eu de l'enfouissement qui n'était pas prévu et ça je

ne pouvais pas le prévoir et vous non plus car vous ne saviez pas qu'il y allait avoir une crise sanitaire à ce moment-là. Donc je ne mens absolument pas. J'ai fait des prévisions budgétaires sur des éléments très objectifs. Manifestement ce sont des choses qui vous dépassent avec votre Loi de Finances. Le seul problème qu'il y a eu c'est qu'effectivement il y a eu de l'enfouissement. Donc je ne mens pas Monsieur LABAT mais si vous avez des éléments complémentaires à ajouter je suis à votre disposition pour en débattre.

Philippe CHOSEROT prend la parole :

Simplement je ne suis pas pour les augmentations de taxes et j'ai déjà dit pourquoi. Nous venons de passer une année particulière, nous sommes encore sur une année particulière mais je trouve que nous trions de plus en plus et les consignes de tri ont évolué. Je trouve que ce n'est pas le moment d'augmenter cette taxe vis-à-vis des habitants. Ensuite, à terme, nous savons très bien que les collectes vont diminuer. C'est certain, dans les villages etc...

Philippe CLAUDON : Je suis désolé mais je ne peux pas valider cela. Encore une fois j'insiste sur le niveau de service du SICOVAD. Il doit être maintenu. C'est ce qui fait la force du SICOVAD.

Philippe CHOSEROT : Ne serait-ce que par rapport au bilan carbone, aux nuisances sonores, forcément, même si le SICOVAD veut assurer un service conséquent au niveau des communes, les tournées vont être réduites. A ce moment-là, on ne pourra pas avoir voter une hausse de la taxe et une réduction du service.

Philippe CLAUDON : Je ne me cache pas derrière cela mais sur l'ensemble des adhérents vosgiens à EVODIA, l'ensemble des adhérents sauf un à voté une augmentation de la taxe. Ce n'est pas pour cette raison que j'augmente, nous sommes bien d'accord mais je souligne simplement. Tout le monde est contraint et soumis à de fortes augmentations de charges de fonctionnement.

Benoit JOURDAIN : Je voulais rebondir sur ce que vous avez dit sur le débat au sujet des collectes. Moi je pense et je souhaite qu'à terme, nous arrivions à une réduction du service. Pourquoi ? Parce que ce sera la preuve que le tout aura fonctionné. Cela voudrait dire que nous aurons réduit les déchets. Si demain nous arrivons à 150 kg par an et par habitant, heureusement qu'il faudra que l'on réduise les collectes. Cela devrait être notre objectif. Il faut être ambitieux et je pense que cela doit être une ambition, réduire les collectes d'OMR. Parce que cela voudrait dire que nous aurions réduit les tonnages collectés.

Philippe CLAUDON : Etes-vous favorable à l'incitatif ou pas du tout ?

Benoit JOURDAIN : A la tarification telle qu'elle existe ? Non je n'y suis pas favorable. Mais cela fait 25 ans que j'y réfléchis, j'ai une bonne raison. Le débat est peut-être un peu compliqué pour que nous le réglons ce soir.

Philippe CLAUDON : Pour quelle raison ? Parce que je n'aurais pas les capacités à le comprendre peut-être ?

Benoit JOURDAIN : Non parce qu'il y en aurait pour une heure.

Philippe CLAUDON : Cela pourrait faire l'objet d'un échange entre nous.

Benoit JOURDAIN : J'y suis hostile pour plein de raisons. Pour en revenir à ce que je disais, il faut avoir pour objectif de réduire les tonnages. Moi je considère aujourd'hui que j'ai plus de besoin à titre personnel, d'une collecte de sacs jaunes que d'une collecte d'OMR. Donc il ne serait pas illogique qu'à moyen terme, nous supprimons des collectes d'OMR. Pas aujourd'hui, mais je pense que c'est ce qu'il faut avoir comme objectif.

Philippe CLAUDON : Et qu'est-ce que vous pensez que nous sommes en train de faire ? Je vous donnerai les éléments.

A l'issue de ces échanges, Philippe CLAUDON propose de mettre aux voix les différents budgets présentés.

#### Budget principal :

Pour : 19  
Contre : 1  
Abstention : 3

Le budget principal est adopté à la majorité des voix.

#### Budget annexe :

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 2

Le budget annexe est adopté à la majorité des voix.

### **6 – Taux de TEOM**

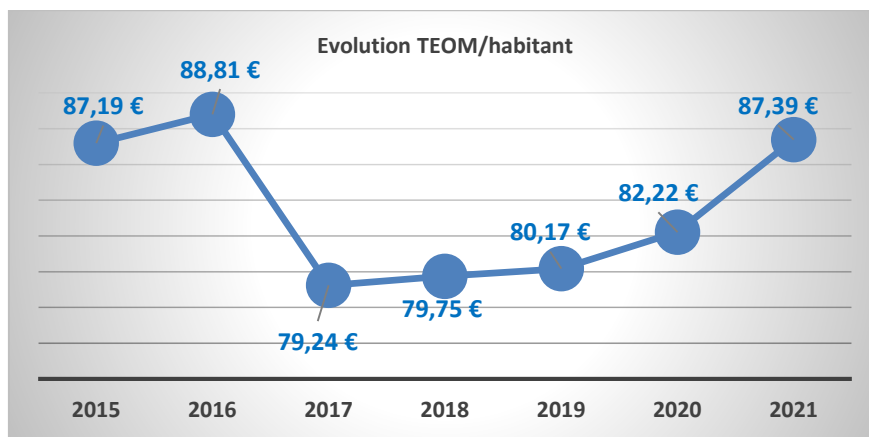
La TEOM est la principale ressource du SICOVAD. Les bases prévisionnelles 2021 donnent un produit estimé à **13 576 000 €** (au lieu de 12 736 532 € touchés en 2020) soit une augmentation qui correspond à :

- 4,82 € en moyenne par habitant.
- Un montant de 748 940 €

En application des 3 zones définies en octobre dernier par le Comité, cela correspond aux taux suivants :

- zone 1 à 9,15 %,
- zone 2 à 9,33 %,
- zone 3 à 10,62 %.

Le produit prévisionnel moyen rapporté à l'habitant 2021 s'élève ainsi à 87,39 €/habitant.



Philippe CLAUDON propose de voter les taux présentés ci-dessus :

Pour : 19

Contre : 2

Abstention : 2

Le taux de TEOM est adopté à la majorité des voix.

## **6 – Groupement de commandes BEOM**

Jusqu'en 2020, le SICOVAD lançait chaque année une consultation en vue de conclure un marché de fournitures pour ses véhicules poids-lourds de collecte en porte-à-porte. Selon les besoins, entre 2 et 5 véhicules étaient achetés annuellement afin de permettre un renouvellement régulier de son parc, outil principal du service public de gestion des déchets auprès des habitants.

Dans le cadre d'échanges techniques avec les collectivités voisines en charge de la collecte, il est apparu intéressant d'engager une réflexion sur un groupement de commandes sur ce type de matériel, dans la mesure où chacun pouvait être concerné.

Compte tenu de son positionnement, de sa taille et de la structuration de ses services en la matière (Direction des services techniques et Service marchés publics, bâtiments, travaux et informatique), le SICOVAD a conduit la réflexion et proposé en fin d'année 2020 la constitution d'un tel groupement pour les acquisitions poids-lourds BEOM sur l'année 2021. Cette proposition a été retenue par la Communauté de communes de la Région de Rambervillers et la Communauté de communes Mirecourt Dompierre.

Un projet de marché pour la « fourniture de véhicules de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte » a été construit entre les services des trois entités, afin de répondre aux besoins de chacun.

Il est proposé au Comité, conformément au Code de la commande publique :

- D'approuver la constitution du groupement de commande entre les trois collectivités et de désigner le SICOVAD comme coordonnateur du groupement de commandes, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur ;
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement, telle que jointe en annexe ;
- De désigner, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SICOVAD, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement :

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
Didier MATHIS	Philippe CHOSEROT
Thierry EURIAT	Antoine LABAT
Bernard LAURENT	Dominique PAGELOT
Anne GIRARDIN	Mustafa OZCELIK
Joël MANGEL	Hervé POIRAT

Les membres du Comité acceptent à l'unanimité les propositions.

Philippe CLAUDON propose de nommer parmi les membres de la CAO du SICOVAD, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Représentant titulaire :

Didier MATHIS se porte candidat.

Didier MATHIS est élu représentant titulaire à l'unanimité.

Représentant suppléant :

Dominique PAGELOT et Hervé POIRAT sont candidats.

1<sup>er</sup> tour

Dominique PAGELOT : 9 voix

Hervé POIRAT : 9 voix

2<sup>ème</sup> tour

Dominique PAGELOT : 10 voix

Hervé POIRAT : 9 voix

Dominique PAGELOT est élu représentant suppléant à la majorité des voix.

## **7 – Protocole temps de travail**

Face aux enjeux que comporte la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le SICOVAD a souhaité se doter d'un « Protocole temps de travail » afin de disposer d'un nouveau cadre pour définir le rythme, le temps et l'organisation du travail au sein de la collectivité.

Sur la base des outils existant déjà en la matière, un groupe composé d'une quinzaine d'agents volontaires et représentatifs des différents métiers du SICOVAD – y compris les représentants du personnel – a été constitué. Celui-ci s'est réuni lors de temps d'échanges, afin de débattre et de construire les contours de règles communes pour l'exercice par les agents territoriaux de leurs missions quotidiennes. Une synthèse des travaux de ce groupe a été présentée au Comité technique du 16 mars 2021, qui a validé à l'unanimité le projet de protocole.

Les principales dispositions portent sur les modalités de mise en œuvre de l'obligation légale des 1607 heures annuelles et des infléchissements éventuels, les cycles de travail, la variabilité des horaires, les pauses, les outils numériques et la gestion individuelle du temps de travail.

Ce protocole, structuré à travers un document de 160 pages par le service des Ressources Humaines du SICOVAD, a vocation à régler de manière la plus exhaustive possible le temps de travail au sein de la collectivité. Un bilan qualitatif sera réalisé après une première année de mise en œuvre, sous la houlette du Comité technique.

Il est proposé au Comité de valider ledit protocole, dans son contenu principal et dans ses annexes, et d'autoriser le Président à le mettre en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les membres du Comité syndical approuvent le protocole temps de travail du SICOVAD à l'unanimité.

Aucune autre question étant soulevée, le Président remercie l'ensemble des délégués et la séance est levée à 19h10.